



**AN 2022**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 3 mai 2022 à 18h30**

L'an deux mille vingt deux, mardi 3 mai 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aureil, dûment convoqué par le maire, s'est assemblé dans le cadre des mesures sanitaires contre la Covid-19, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de M. THALAMY Bernard, Maire.

**PRESENTS** 14 : THALAMY Bernard, BLANCHET Christian, Christine DELMAS, DEBONNAIRE Bruno, PIQUERAS Sylvie, NOUHAUD Colette, MAGNE Laëtitia, GAGNANT Véronique, CALVET Charles, BLONDET Annick, Emmanuel CORET, PAROT Serge, JARDIN Michaël, BESSOULE Christophe

**ABSENT EXCUSE** : DAVID-BRUNET Hélène représentée par Colette NOUHAUD,

**ABSENT :**

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Monsieur Christian BLANCHET est désigné secrétaire.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

**- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

**2022-016 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022-002 EN DATE DU 25 JANVIER 2022 ACHAT TERRAINS**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a l'intention d'acquérir des parcelles comme détaillé dans le tableau ci-dessous pour une superficie totale de 19 Ha 82 a 84ca.

Ces parcelles sont classées en zone N, A, UA, UL et 2AU du Plan Local d'Urbanisme.

Différentes opérations sont envisagées sur ces parcelles ; telles que :

- la réouverture de chemins et création de parcours pédestres
- projet maraîchage
- préservation des forêts et des zones humides.

Après discussions avec l'agent immobilier, le prix de vente pour l'ensemble des parcelles est de 157 724€

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ces terrains.

Sect.	Numéro	Lieudit	Zone du PLU	ha	a	ca
A	8	FONTERNE	A		45	50
A	9	FONTERNE	A		45	85
A	10	FONTERNE	A		33	25
A	11	FONTERNE	A		83	90
A	46	AUREIL	2AU	1	4	68
A	47	AUREIL	N		36	45
A	1618	CHAVAUDOU	A		4	34
A	1620	CHAVAUDOU	A		26	22
A	82	CHAVAUDOU	A		59	10
A	87	BOLAMENGEAS	A	1	66	50
A	88	BOLAMENGEAS	A		47	30
A	121	BOLAMENGEAS	N	1	33	30
A	122	BOLAMENGEAS	N	1	98	95
A	384	AUREIL	N		3	5
A	777	AUREIL	UA		63	77
A	927	LA GARE	A		88	97
A	929	LA GARE	UB			56
A	930	LA GARE	UB			76
A	933	LA GARE	UB		1	20
A	1055	FONTERNE	N		20	91
A	1057	FONTERNE	UL		6	79
A	1058	FONTERNE	N		24	60
A	1101	BALAN	A		5	12
A	1103	BALAN	A		4	58
A	1104	BOLAMENGEAS	N		8	65
A	1259	AUREIL	UA+N		99	99
B	280	LE CLUZEAU	N	3	10	43
B	281	LE CLUZEAU	N		39	75
A	348	BALAN	A		20	50
A	1595	LA GARE	A	2	97	87
Contenance totale				19	82	84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE d'acquérir les parcelles comme détaillé dans le tableau ci-dessus  
pour une superficie totale de 19 Ha 82 a 84 ca, au prix de 157 724 €,  
AUTORISE le Maire à contacter un notaire pour la rédaction et la signature de  
l'acte.

Aureil le 3 mai 2022

le Président

le secrétaire

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		NOUHAUD Colette	
DELMAS Christine		PAROT Serge	
DEBONNAIRE Bruno		MAGNE Laëtitia	
PIQUERAS Sylvie		JARDIN Michaël	
BESSEULE Christophe		BLONDET Annick	
GAGNANT Véronique		CORET Emmanuel	
CALVET Charles		DAVID-BRUNET Hélène	EXCUSEE